

CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE

SESSION DE JUIN 2013

Pour un partenariat renouvelé entre la Région et les territoires bretons

Anne Camus, groupe Bretagne Écologie

Monsieur le Président, chers collègues,

Le rapport d'étape relatif à la prochaine contractualisation entre la Région et les territoires pour la période 2014-2020 est une démarche indispensable à plus d'un titre.

D'une part, parce que les 21 Pays et îles qui constituent notre Région plongent leurs racines dans l'histoire et forment un maillage naturel articulé autour des bassins de vie des habitants tout en ayant intégré les évolutions modernes liées aux nouvelles mobilités. Ils ne sont pas figés à tout jamais dans le granit et contribuent à une identité en mouvement.

D'autre part cette démarche est aussi une réponse dynamique aux événements et décisions qui impactent aujourd'hui notre Région et qui pourraient encore plus gravement l'affecter si nous ne trouvions pas la ressource pour y faire face.

Lorsque les stratégies industrielles des constructeurs automobiles consistent à ne courir qu'après des marchés,

Lorsque l'État ne veut plus, ou ne peut plus investir comme il le faudrait dans les infrastructures de transport pour tenir compte de la situation périphérique bretonne,

Lorsque les grands décideurs de l'agroalimentaire tentent de faire payer à leurs salariés, à leurs fournisseurs et aux agriculteurs leurs erreurs stratégiques et leurs investissements défailants ...

Alors, les chantiers de l'avenir doivent d'autant plus s'ancrer dans ce qui fait la richesse de notre Région, son capital humain, la diversité de ses territoires : le pays

Nos stratégies de développement doivent trouver leur sens dans chaque Pays, sans être seulement la simple consolidation des stratégies de chaque Pays. Cela suppose de la méthode, des moyens et une convergence sur l'objectif.

La réunion du 8 juin à Saint-Brieuc a déjà permis de préciser ce processus de construction collective. L'un de ces moyens est la contractualisation, avec une grille de questionnement s'appuyant sur notre PADUS/Durable. Voilà un outil qui n'est pas toujours simple à manier et qui nécessite du temps, de la force de conviction, de l'écoute et du partage. Notre Région n'en manque pas et quoiqu'il en soit, voilà un outil beaucoup plus riche que le simple et paresseux

appel à projet qui transforme les collectivités en guichet et les acteurs de terrain en chasseurs de prime quitte à dénaturer le pourquoi de leur existence.

Vous abordez également la difficile question de la péréquation. C'est un sujet que certains économistes libéraux abordent et résolvent un peu vite avec une calculette ou un fichier excel. La tentation du chiffre pourrait être grande. C'est tellement simple. Nous préférons votre approche basée sur l'équité territoriale, la prise en compte du développement humain et des indicateurs sociétaux. Nous touchons là aux questions de fond.

Dans ce long travail dont nous aurons l'occasion de reparler cet automne, le concept de développement humain, bien évidemment plus complexe qu'un tableau chiffré, plus large que sa simple réduction à un nouvel indicateur, sera notre boussole. Il ne s'agit pas seulement d'aller au-delà de la mesure du Produit Intérieur Brut qui met sur le même plan un aéroport de Notre-Dame-des-Landes, une Centrale à Gaz à Landivisiau que des éoliennes citoyennes en Pays de Vilaine ou une Hydrolienne dans les Côtes d'Armor.

Il s'agit aussi de prendre en compte divers facteurs cohérents avec le PADUS et qui contribueront au bien être des Bretonnes et des Bretons : l'éducation, l'espérance de vie, l'accès à l'alimentation, au logement, à la santé, à l'éducation, la pression sur la biosphère, ...

Certains fâcheux diront que voilà des sujets qui n'entrent pas dans les compétences de la Région. Mais c'est justement parce qu'ils n'entrent pas dans nos champs stricts de compétences, parce qu'ils sont transversaux qu'ils nous intéressent.

Je note au passage que le document dont vous nous faites communication aujourd'hui ne mentionne que de très loin les Départements qui ont justement des compétences que nous n'avons pas. Sauront-ils tous rejoindre la dynamique qui se met en place ? Participeront-ils tous à des ambitions qui les dépassent ? Comment joueront-ils tous le jeu de la subsidiarité ? La phase de débat que nous venons de suivre à propos de la décentralisation ne nous rend pas trop optimiste de ce côté. Mais UN B 23, Région, Pays et Iles du Ponant auraIT peut-être un effet d'entraînement plus fort que le B 16. L'avenir le dira.

Quoiqu'il en soit, nous sommes persuadés que la société civile saura s'emparer de la méthode de travail que vous proposez et des objectifs que vous fixez à ce travail. Pour preuve, l'important travail déjà réalisé par le CESER sur ces problématiques. Nous ne doutons pas que les Conseils de Développement auront à cœur de se saisir de votre proposition et que cet élan permettra de bâtir une nouvelle contractualisation avec les territoires à l'horizon 2020.